



**AU
CŒUR**
DE VOTRE
COLLECTIVITÉ

PROGRAMME ET RÈGLES

Une initiative de

PROMUTUEL
ASSURANCE

PROGRAMME

AU CŒUR DE VOTRE COLLECTIVITÉ

CONTEXTE

Consciente de l'importance de son rôle au sein de la communauté, Promutuel Assurance Horizon Ouest met sur pied un programme d'attribution de dons afin de jouer pleinement son rôle d'entreprise citoyenne dans la région. Par le programme *Au Cœur de votre collectivité*, elle valorisera ainsi des projets mobilisateurs et collectifs qui contribuent au mieux-être de sa communauté.

À QUI S'ADRESSE LE PROGRAMME?

Avec son programme *Au Cœur de votre collectivité*, Promutuel Assurance Horizon Ouest interpelle la population de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle soit complice de la réalisation de projets prometteurs pour la communauté.

Pour ce faire, la population de Vaudreuil-Soulanges est invitée à soumettre le projet d'un organisme à but non lucratif (OBNL) ou d'une coopérative qui pourrait se voir accorder une contribution financière pour la réalisation de celui-ci.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Le projet soumis doit être un projet mobilisateur et collectif qui vise à améliorer le mieux-être de la communauté ou d'un groupe de personnes ayant des besoins spécifiques.
- Le projet soumis doit être lié aux valeurs de Promutuel Assurance.
- Le projet soumis doit s'inscrire dans l'un des quatre grands secteurs privilégiés par Promutuel Assurance Horizon Ouest, soit :
 - Social/communautaire;
 - Humanitaire/santé;
 - Éducation/jeunesse/relève;
 - Arts/culture/loisirs.
- L'organisme communautaire, l'association d'entraide, la fondation caritative ou l'organisation doit être établie ou œuvrer sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges.
- Le projet soumis doit se dérouler sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges.
- La réalisation du projet doit être certaine et confirmée au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.

EXCLUSIONS

Malgré l'importance et la raison d'être de tous les projets qui seront soumis, les demandes suivantes ne seront toutefois pas retenues :

- Tout projet personnel ou au bénéfice d'un seul individu ou encore qui rejoint une très faible partie de la population;
- Tout projet dont le but est de financer un voyage, qu'il soit personnel, humanitaire ou de groupe;
- Tout projet qui ne cadre pas avec l'image ni les valeurs de Promutuel Assurance Horizon Ouest;
- Tout projet d'entreprises, y compris les clubs sociaux;
- Tout projet de fondations privées;
- Tout projet municipal;
- Tout projet auquel Promutuel Assurance Horizon Ouest aurait déjà contribué au cours de l'année;
- Tout projet concernant un parti politique, un candidat appartenant à un parti politique ou un groupe de pression;
- Tout projet qui est lié à une organisation religieuse, toutes religions confondues;
- Tout projet qui vise à soutenir une œuvre (musicale, littéraire ou autre);
- Tout projet reçu au-delà de la date limite.

SOUMETTRE UN PROJET

Les projets pourront être soumis du 20 avril au 20 mai 2022, 11 h 59.

Une seconde période d'inscription de déroulera 15 octobre au 15 novembre 2022, 11 h 59.

Pour ce faire, il faudra se rendre sur le site Internet de Promutuel Assurance Horizon Ouest (www.promutuelassurance.ca/horizonouest) et remplir le formulaire à cet effet.

Une analyse des projets reçus sera par la suite réalisée, en conformité avec les règles du présent programme.

PRÉCISIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les projets respectant les critères de sélection du présent programme feront l'objet d'une sélection par un comité spécialement conçu à cet effet au sein de Promutuel Assurance Horizon Ouest composé de :

- La directrice générale de la Société mutuelle;
- Deux membres de l'équipe de gestion de la Société mutuelle;
- Deux employés de la Société mutuelle;
- Deux membres du conseil d'administration de la Société mutuelle.

Tout projet soulevant des questionnements devra être analysé par les membres du comité de sélection du programme. Des pièces justificatives additionnelles pourraient être demandées.

Le nombre de projets retenus sera proportionnel au montant alloué par le conseil d'administration de Promutuel Assurance Horizon Ouest pour ce programme lors de l'année en cours. Un seul projet par organisme pourra être sélectionné.

REMISE DES DONS

La remise des dons se déroulera entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2022.

Il est à noter que Promutuel Assurance Horizon Ouest se réserve le droit de verser un montant de 50 % de la contribution financière dès le début d'un projet et que l'autre 50 % pourrait être versé lorsque celui-ci est terminé.

La montant octroyé en don pour la réalisation du projet sera le seul et unique montant qui sera versé par la Société mutuelle, même si les coûts de réalisation du projet augmentent.

L'organisme recevant le don s'engage à utiliser celui-ci uniquement dans le cadre de la réalisation de son projet mobilisateur pour la communauté, et non en l'attribuant au fonds de roulement de l'organisme.

L'organisme recevant le don dégage de toute responsabilité la Société mutuelle et toutes les entités du même groupe que la Société mutuelle ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants.

Dans l'éventualité où le montant de l'enveloppe annuelle octroyé au programme par le conseil d'administration de la Société mutuelle ne sera pas attribué en entier, cette dernière se réserve le droit de procéder à un second tour d'appel de candidatures, d'attribuer le solde de l'enveloppe en conformité avec sa politique de dons et de commandites ou de conserver celui-ci afin de l'ajouter à l'enveloppe du programme de l'année subséquente.